

**Message du Comité de direction  
à l'assemblée des délégués du 31 mai 2017  
concernant la réglementation en matière de jetons de présence  
et de défraiement des membres  
du Comité de direction RSS, de la Codems et de la Commission IF**

---

Les nouveaux statuts du Réseau santé de la Sarine sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et les nouveaux membres du Comité et de la Commission pour l'aide et les soins (Commission IF) ont été élus par l'assemblée des délégués du 8 juin 2016. De son côté, la Codems sera intégrée au Réseau santé de la Sarine au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

C'est pourquoi, il semble important maintenant d'unifier les pratiques en matière de frais et de jetons de présence pour toutes les entités réunies sous le RSS. La décision, selon les statuts du RSS, est du ressort de l'assemblée des délégués.

**Jusqu'à ce jour :**

Jusqu'au 31 décembre 2016, les Présidence et Vice-Présidence du Comité de direction n'étaient pas rémunérées pour leurs importants travaux hors séances. Par contre les jetons de présence pour le comité étaient les suivants :

	<b>Présidence</b>	<b>Vice-Présidence</b>	<b>Membre du comité</b>
<b>Comité de direction (par séance)</b>	3 jetons à Fr. 120.--	3 jetons à Fr. 80.--	Fr. 80.--
<b>Bureau (par séance)</b>	3 jetons à Fr. 120.--	3 jetons à Fr. 80.--	Fr. 80.--
<b>Groupes de travail divers (par séance)</b>	Fr. 140.--	Fr. 140.--	Fr. 140.--

Pour la Codems et la Commission IF, les jetons de présence jusqu'au 31.12.2016 étaient les suivants :

	<b>Présidence</b>	<b>Vice-Présidence</b>	<b>Membre du comité</b>
<b>Forfait</b>	--	Fr. 500.--	Fr. 500.--
<b>Par séance</b>	Fr. 90.--	Fr. 90.--	Fr. 90.--
<b>Travaux hors séances</b>	Fr. 50.-- /h	Fr. 50.-- /h	Fr. 50.--/h

En 2016, le Réseau santé de la Sarine a versé Fr. 44'024.80 de jetons de présence pour toutes les entités rattachées au RSS.

### Propositions dès 2017 :

L'approche proposée est d'unifier les jetons de présence pour la Présidence, la Vice-Présidence et les membres, de prévoir un défraiement forfaitaire de la Présidence et un défraiement des autres membres des différents organes selon leurs frais effectifs (0,74 ct le km ou le prix du billet de bus).

Pour les jetons de présence, les montants proposés sont les suivants :

	<b>Présidence</b>	<b>Vice-Présidence</b>	<b>Membre</b>
<b>Comité de direction Commission IF Codems</b>	Fr. 90.--	Fr. 90.--	Fr. 90.--
<b>Groupes de travail divers (par séance)</b>	Fr. 140.--	Fr. 140.--	Fr. 140.--

Pour les défraiements, les montants proposés sont les suivants :

	<b>Présidence</b>	<b>Vice-Présidence</b>	<b>Membre</b>
<b>Comité de direction Commission IF Codems</b>	Forfait annuel unique pour frais de représentation et de déplacement Fr. 4'000.—	Frais effectifs	Frais effectifs

Le calcul des défraiements de la Présidence est le suivant pour :

#### **La Présidence :**

Frais de téléphone	12 x Fr. 50.-- =	Fr. 600.—
Frais de représentation	12 x Fr. 100.-- =	Fr. 1'200.—
Abonnement Frimobil 4 zones 1 <sup>ère</sup> classe	=	Fr. 2'205.—
<b>Total</b>		<b>Fr. 4'000.—</b> =====

Ce défraiement forfaitaire concerne la Présidence des 3 entités ayant un statut juridique propre, à savoir le Comité du RSS, la Codems et la Commission IF. Comme la Présidence de ces 3 entités est assumée par une seule et même personne, une seule indemnité sera versée.

Au niveau budgétaire pour 2017, selon nos estimations actuelles et en fonction des différentes commissions travaillant actuellement dans le cadre des entités rattachées au RSS, nous estimons que le coût pour les communes sera identique, voire même inférieur à l'année 2016.

### Conclusion

En vertu de l'art. 10 j) des statuts du Réseau santé de la Sarine, le Comité de direction propose à l'assemblée des délégués d'accepter, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la proposition précitée de réglementation des jetons de présence et de défraiement des membres du Comité de direction ainsi que des membres des différentes commissions du RSS.

Villars-sur-Glâne, le 5 mai 2017